

Extrait du Registre aux délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du jeudi 08 décembre 2022 à 17h45
Convocation du 02 décembre 2022

Séance ordinaire

Membres en exercice : 11
Présents : 09
Absents excusés représentés : 2

Etaient présents :

MMmes Karine SKOTAREK - Claude DEFLANDRE - Pierre LABBE - Marie-Paule DELOFFRE - Maryline MARLIERE (arrivée au milieu du point n°2) - Pascaline VITELLARO - Marie-Louise LEMAIRE - Stéphanie LEMAIRE - Liliane DAQUET.

Etaient absents excusés représentés :

MMmes Alain MENSION représenté par Karine SKOTAREK – Jean-Michel FIRMIN représenté par Marie-Paule DELOFFRE

Objet : Décision budgétaire modificative n°1

Mme la Vice-Présidente propose aux administrateurs d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Article - 60623-5234 « Alimentation » - Bons aide sociale	- 3 605,00 €
Article - 60623-612 « Alimentation » - Repas à domicile	12 000,00 €
Article - 64111-02 « Rémunération principale»	1 230,00 €
Article - 6451-02 « Cotisations URSSAF »	300,00 €
Article - 6453-02 « Cotisations aux caisses de retraites »	350,00 €
Article - 6456-02 « Versement au FNC du supplément familial »	225,00 €
Article - 6541-02 « Créances admises en non valeur »	60,00 €
TOTAL	+ 10 560.00 €

Recettes :

Article - 706-612 « Prestations de service»	7 000,00 €
Article - 7474-02 « Subvention de la commune»	3 500,00 €
Article – 7817-02 « Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants »	60,00 €
TOTAL	+ 10 560,00 €

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Mme Pascaline VITELLARO



Par délégation du Président,
Mme Karine SKOTAREK
Vice-Présidente du CCAS

